SAS SAE 80
2, la Ruelle
80540 SEUX
Tél : 06.87.45.09.70
88 05 29 854 000 23

PREFECTURE de la Somme
Madame la Préfète,
51, rue de la république,
80000 Amiens

Le : 21/04/2022
Objet : Demande d'Enregistrement au titre des ICPE

Madame la Préfète,

Je soussigné M. Alexis TEN, président et associé de la SAS SAE 80 par cette présente lettre, dépose en vu de la consultation publique 2 dossiers papier et 41 clefs USB du dossier d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, pour une activité de méthanisation.

Numéro de la rubrique	Désignation de la rubrique	Régime
2781-1-b	*Méthanisation d'autres déchets non dangereux*	Enregistrement (E)
2910-a	***A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a ou au b (i) ou au b (iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique du bois brut relevant du b (v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1, si la puissance thermique nominale est : 2. Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW***	Non Classé (NC)

*A=Autorisation, E=Enregistrement, D=Déclaration, S=Servitude d'utilité publique, NC=Non-Classé, **R.A.=Rayon d'affichage

La demande au titre des installations classées soumises à enregistrement est faite par Monsieur Alexis TEN pour le compte de :

Nom	SAS SAE 80
Président	ALEXIS TEN
Téléphone	06.87.45.09.70
Adresse	2, la ruelle 80540 SEUX
Mail	sudamienoisenergie@gmail.com
SIREN	88 05 29 854
SIRET	88 05 29 854 000 23
Activité	Méthanisation de matière végétale et d'effluents d'élevage

La parcelle cadastrale concernée par le projet est la suivante :

Commune	Section	Numéros
SALEUX	ZD	17
SALEUX	ZD	18
SALEUX	ZD	19

Nous vous demandons également une dérogation concernant le plan au 1/1000 conformément au code de l'environnement et à l'article 20 du décret N°2010-368 du 13 Avril 2010.

Afin de vous permettre de démarrer la consultation publique de notre dossier, vous trouverez ci joint 2 exemplaires papiers et 41 clé USB relatifs à l'identification du site, les réponses aux différentes demandes, et aux réponses aux prescriptions générales de l'arrêté.

Restant à votre entière disposition et vous remerciant d'avance, veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos sentiments distingués.

M. Alexis TEN